



Les associations musique davantage défendues

Par **mabrouk01**, le **09/11/2012 à 20:45**

Bonjour,rnrnje travaillais dans une association musique en tant que prof et j'étais payée mais j'ai perdu aux prud'hommes , est ce les prud'hommes n'auraient pas tendance à donner raison à l'association parcequ'elle est gérée par des bénévoles mais paye ses professeurs de musique et qu'une association n'a pas beaucoup d'argent ? et si oui est ce le juge en appel qui est lui professionnel jugera mieux ? rnrnmerci

Par **pat76**, le **10/11/2012 à 17:34**

BonjourrnrnQuel était le motif du litige avec votre employeur?rnrnVous étiez en audience de référé ou il y a eu conciliation et jugement par la suite?

Par **mabrouk01**, le **10/11/2012 à 18:10**

Bonjour rnrnfaute grave (manque de confiance et absence injustifiée)rnrnet il y eut une conciliation et ensuite jugement par la suite rnrnrnqu'en pesnsez vous ?rnrnmerci